

PROPOSITION DE RÉSOLUTION visant à réformer le secteur de l'accueil des ressortissants français en situation de handicap en Wallonie

Déposée par M. Dupont, Alice Bernard, John Beugnies

Résumé

L'objectif de cette proposition de résolution est de réformer le mode de fonctionnement du secteur de l'accueil des ressortissants français en situation de handicap en Région wallonne. Cette réforme vise d'une part à instaurer un contrôle public sur la répartition et l'utilisation de l'argent en provenance de France pour financer les établissements et d'autre part à prévoir la mise sous tutelle des établissements ayant enfreint à plusieurs reprises les règles concernant le bien-être des résidents.

Développement

En 2011, un accord-cadre franco-wallon sur l'accueil des personnes en situation de handicap est signé, celui-ci encadre l'accueil en Belgique de personnes en situation de handicap de nationalité française, résultant notamment du manque de structures en France. Il organise la collaboration entre l'ARS (Agence régionale de santé), et l'AViQ (Agence pour une vie de qualité) en matière de contrôle notamment.

Depuis, le secteur s'est fortement développé, surtout sur la frontière franco-belge dans le Hainaut Occidental. Au 31 décembre 2019, cela concernait 8233 personnes, enfants et adultes, accueillies chez nous dans 227 institutions.

Au 31 décembre 2019, 6820 personnes adultes étaient accueillies dans nos institutions. Elles sont exclusivement financées par la France sur base d'un forfait journalier versé soit par l'assurance maladie (orientation Maison d'Accueil Spécialisé), soit par les départements (orientation Foyer de Vie) soit par les deux en même temps (orientation Foyer d'Accueil Médicalisé). L'orientation MAS est celle qui a subi la plus forte progression ces dernières années avec un forfait journalier de 205€ par personne accueillie. En se basant sur les chiffres du rapport de l'ARS en 2019, on peut estimer qu'en 2018, la France a financé les institutions belges pour un montant qui oscille entre 450 et 500 millions d'euros.

En Belgique, l'accueil des personnes françaises en situation de handicap est réalisé par le secteur privé uniquement, il n'y a pas de structure publique comme dans les

maisons de repos. Il est géré majoritairement sous forme d'ASBL mais l'on retrouve également des sociétés commerciales. Les dérives commerciales ne sont pourtant pas réservées aux seules sociétés car il existe des mécanismes permettant de sortir de l'argent d'une ASBL via des sociétés satellites ou des loyers élevés.

Mais il faut avant tout souligner que, historiquement, le travail réalisé par les travailleurs au sein des institutions belges est reconnu en France par les familles et les professionnels comme un travail de qualité. D'ailleurs, bon nombre d'établissements belges sont directement conventionnés par la France. C'est ce savoir-faire des travailleurs belges qu'il faut protéger.

Cependant, le secteur n'est malheureusement pas épargné par la présence de propriétaires véreux qui cherchent avant tout à faire du profit au détriment du bien-être de leurs résidents. Un exemple flagrant qui a occupé l'actualité récente est celui du Domaine de Taintignies, dans le Hainaut Occidental.

Au début de l'année 2017, le Domaine de Taintignies est repris par de nouveaux gestionnaires, la famille Dewitte. Dès ce moment, les travailleurs dénoncent alors une gestion financière agressive menée sans aucune concertation. La tension monte et le conflit s'intensifie. En Février 2019, les travailleurs se mettent en grève pour obliger l'AViQ à se pencher sur ce dossier et attirer l'attention sur les conditions de vie des bénéficiaires. Au terme d'une grève exceptionnelle de 50 jours, après une visite chez la ministre ainsi qu'un audit de l'AViQ qui a confirmé les griefs des travailleurs, la grève est levée.

Dans les rapports de l'AViQ sont pointés notamment les loyers excessifs que se verse à elle-même la famille Dewitte. En effet, le loyer est monté jusqu'à près de 80.000 € par mois qui retombent directement dans les poches de la famille. L'AViQ met également en évidence les tarifs excessifs facturés à l'ASBL par la société du directeur, tout cela toujours au détriment des bénéficiaires.

Depuis lors, deux ans se sont écoulés et les contrôles de l'AViQ se sont succédé, toujours plus accablants. Face au déni d'une direction incapable d'appliquer les directives de l'organe de tutelle, les politiques ont laissé pourrir la situation, pour finalement prendre la décision de retirer l'agrément en mars 2021, seul véritable acte de la ministre de tutelle Christie Morreale. Le retrait d'agrément signifie la fermeture du Domaine, la relocalisation brutale des bénéficiaires et la remise sur le marché de l'emploi des lanceurs d'alerte de Taintignies, ce qui constitue une fausse solution.

L'ARS a décidé de rapatrier une grande partie des résidents en France. Cette lutte exemplaire des travailleurs du Domaine de Taintignies se terminera donc par une liquidation de l'ASBL. Pourtant cette situation aurait pu être évitée avec un peu de courage politique.

Les propriétaires resteront cyniques jusqu'au bout. Ainsi, la semaine du 15 mars 2021, alors que la faillite de l'établissement devait être déclarée, la direction décide de retarder la déclaration de faillite afin de recevoir un dernier financement en provenance de France, proche de 1 million d'euro, tout en refusant en même temps de s'engager auprès des travailleurs à payer le salaire du mois de mars. Plus la faillite traîne, plus le droit aux allocations des travailleurs est reporté, sans compter le risque de ne simplement pas toucher de salaire pour le mois de mars au vu du comportement des administrateurs. Par contre les administrateurs et propriétaires comptent bien sur ce temps pour toucher l'argent venant de France. Les travailleurs ont alors occupé le domaine dans une lutte ultime et ont gagné la promesse de paiement de salaire du mois de mars.

Ce cynisme a assez duré. Taintignies n'est pas un cas isolé mais le révélateur d'un dysfonctionnement structurel. Nous sommes maintenant à un tournant pour le secteur. Dans l'état actuel des choses, sans réaction politique, on peut craindre que l'exemple de Taintignies fasse pression sur les autres travailleurs du secteur qui ne se risqueront plus à dénoncer les manquements de peur de perdre leur emploi et fasse donc régner une véritable omerta. Certains employeurs pourront s'en servir pour faire peur.

Il est donc urgent de réformer le secteur. Pour cela, certaines propositions pertinentes ont été mises sur la table. Ainsi, les syndicats, en front commun, demandent depuis longtemps de faire transiter l'argent venant de la France par l'AViQ, ceci pour permettre un meilleur contrôle public sur la répartition, l'utilisation de l'enveloppe et empêcher ces abus qui salissent tout un secteur. Le PTB et les syndicats soutiennent également une autre proposition, celle de pouvoir mettre sous la tutelle de l'AViQ des établissements qui auraient fait preuve de manquements à plusieurs reprises aux normes du Code wallon de l'action sociale et de la santé. Une telle mesure aurait permis, dès la fin de la grève au Domaine de Taintignies, de redresser la situation en quelques mois.

En plus de permettre un contrôle public pour le bien-être des résidents, ces deux mesures devraient également envoyer un signal positif vers la France. En effet, faute de confiance, celle-ci continuera de prendre des mesures pour endiguer les départs

vers la Belgique. Le 21 janvier 2021, lors de la réunion de la commission mixte paritaire AViQ/ARS, un moratoire sur la capacité d'accueil des adultes handicapés français en Belgique au 28 février 2021 a été annoncé. Faute de confiance, La France pourrait même décider de continuer à rapatrier des bénéficiaires comme c'est le cas à Taintignies. C'est donc la survie même du secteur qui est en jeu.

Proposition de Résolution visant à réformer le secteur de l'accueil des ressortissants français en situation de handicap en Wallonie

Le Parlement de Wallonie,

- A. Vu l'accord-cadre du 21 décembre 2011 conclu entre la République française et la Région wallonne visant à encadrer l'accueil de ressortissants français en situation de handicap en Wallonie ;
- B. Considérant l'importance prise par le secteur en Wallonie ainsi que le savoir-faire des travailleurs des établissements se trouvant sur notre territoire;
- C. Considérant l'expérience désastreuse du Domaine de Taintignies ainsi que les dysfonctionnements structurels qui ont rendu possible cette expérience;
- D. Considérant les revendications des syndicats en matière de contrôle public du financement des établissements ainsi que de la mise sous tutelle des établissements ne respectant pas les normes en matière de bien-être des résidents;
- E. Considérant le besoin d'envoyer un signal rassurant aux autorités françaises;
- F. Considérant le besoin impérieux de protéger les travailleurs et les lanceurs d'alerte présents dans ces établissements ainsi que d'assurer le bien-être des résidents.

Demande au Gouvernement wallon:

1. De renégocier l'accord-cadre conclu le 21 décembre 2011 entre la République française et la Région wallonne visant à encadrer l'accueil de ressortissants

français en situation de handicap en Wallonie afin d'instaurer un contrôle public, via l'AViQ, de la répartition et de l'utilisation des fonds provenant de France afin de financer les établissements d'accueil.

2. De travailler à une réforme du Code wallon de l'action sociale et de la santé visant à mettre sous tutelle les établissements qui auraient enfreint à plusieurs reprises les normes édictées par ce même Code.

J. DUPONT